

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de L'Islet, tenue au bureau de la MRC à Saint-Jean-Port-Joli, lundi le 12 mai 2014 à 19 h 30, heure avancée de l'Est.

Étaient présents :

Mmes	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Céline Avoine	Sainte-Perpétue
MM.	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité
	Luc Caron	Saint-Cyrille-de-Lessard
	Yvon Fournier	Saint-Aubert
	Michel Castonguay	Saint-Roch-des-Aulnaies
	Benoît Dubé	Tourville
	Clément Fortin	Saint-Omer
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Eddy Morin	Saint-Marcel
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Denis Gagnon	Sainte-Louise
	André Caron	L'Islet
	Jean-Pierre Dubé	Préfet

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Pierre Dubé, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7239-05-14 Il est proposé par monsieur Clément Fortin, appuyé par madame Céline Avoine et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Acceptation des procès-verbaux
 - Session régulière du conseil du 14 avril 2014
 - Comité administratif spécial du 23 avril 2014
 - Comité administratif spécial du 5 mai 2014
- 4- Aménagement du territoire
 - 4.1- Travaux d'entretien ou d'aménagement dans les cours d'eau
 - 4.2- Certificat de conformité
 - 4.2.1- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement numéro 717-14 concernant le zonage de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli

- 5- Sécurité incendie
 - 5.1- Embauche d'un(e) préventionniste
- 6- Représentation
 - 6.1- Représentant au tournoi de golf «Coup de Cœur» de la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet
 - 6.2- Invitation de la Société de gestion de la rivière Ouelle
- 7- Services de transport en région
- 8- Embauche d'un directeur général par intérim
- 9- Vente pour taxes
- 10- Transport collectif et adapté – Résultats 2013
- 11- Dépôt du compte rendu des comités
- 12- Rapport financier
- 13- Comptes à accepter
- 14- Période de questions pour le public
- 15- Correspondance
- 16- Varia
- 17- Levée de la session

Tous les membres du conseil étant présents, il est de plus résolu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour, tout en demeurant conforme aux dispositions de l'article 148.1 du *Code municipal* :

- 11.1- Table aventure 0-5 ans (Céline Avoine)
- 11.2- Table de concertation DP-DI-TED (Céline Avoine)
- 16.1- Oléoduc de TransCanada Pipelines Limited
- 16.2- Programme d'emploi d'été Canada
- 16.3- Réunion de travail du 14 mai 2014

3- ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

- Session régulière du conseil du 14 avril 2014

7240-05-14 Il est proposé par monsieur Mario Leblanc, appuyé par monsieur Normand Caron et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la session régulière du conseil des maires du 14 avril 2014, tel que rédigé.

- Comité administratif spécial du 23 avril 2014

7241-05-14 Il est proposé par monsieur Luc Caron, appuyé par monsieur René Laverdière et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la session du comité administratif spécial du 23 avril 2014, tel que rédigé.

- Comité administratif spécial du 5 mai 2014

7242-05-14 Il est proposé par monsieur Luc Caron, appuyé par monsieur René Laverdière et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la session du comité administratif spécial du 5 mai 2014, tel que rédigé.

4- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1- Travaux d'entretien ou d'aménagement dans les cours d'eau

Monsieur Claude Duquet, coordonnateur à l'aménagement, présente les différents travaux d'entretien ou d'aménagement qui seront réalisés dans les cours d'eau cette année. Certaines demandes devaient être réalisées en 2013, mais ont été reportées en 2014, dû au manque de temps.

De plus, étant donné les conditions climatiques du printemps, nous n'avons pas pu évaluer en détail les travaux à réaliser dans certains cours d'eau. D'ici la réunion du conseil du 9 juin 2014, il sera possible d'évaluer l'ensemble des travaux afin d'adopter une résolution décrétant les travaux par la MRC et, par la suite, une résolution d'acceptation par les municipalités concernées afin de réaliser les travaux durant la période estivale.

4.2- Certificat de conformité

4.2.1-Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement numéro 717-14 concernant le zonage de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli

7243-05-14 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a adopté le règlement numéro 717-14 modifiant le règlement de zonage numéro 705-13;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Saint-Jean-Port-Joli considère important de modifier le règlement de zonage numéro 705-13 afin de permettre dans les autres dispositions réglementaires l'autorisation de construire une tour d'observation;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire afin de répondre à l'article 137.3 de la LAU;

CONSIDÉRANT QUE suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que ce règlement respecte les objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement ainsi que les dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Fournier, appuyé par monsieur Alphé Saint-Pierre et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 717-14 de la municipalité de Saint-Jean-Port-

Joli. Ce règlement ne va pas à l'encontre des objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet*, ni aux dispositions du document complémentaire.

5- SÉCURITÉ INCENDIE

5.1- Embauche d'un(e) préventionniste

7244-05-14 **CONSIDÉRANT QUE** suite à l'ouverture du poste de préventionniste, un comité de sélection, composé de mesdames Myriam Caron du Centre d'aide à la recherche d'emploi (CARE) et Karine Simard ainsi que de messieurs René Laverdière, Langis Gamache et Dany Côté, a procédé aux entrevues de sélection, suite à l'analyse des candidatures;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a émis une recommandation unanime pour l'embauche de monsieur Bertrand Galipeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Céline Avoine, appuyé par monsieur André Caron et unanimement résolu :

- de procéder à l'embauche de monsieur Bertrand Galipeau à titre de préventionniste, selon la «Convention collective des employés syndiqués de la MRC de L'Islet», et que son salaire se situe en fonction du groupe 4, à l'échelon 4, selon l'échelle en vigueur et que son entrée en fonction soit fixée au 2 juin 2014.

6- REPRÉSENTATION

6.1- Représentant au tournoi de golf «Coup de Cœur» de la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet

7245-05-14 Il est proposé par monsieur Luc Caron, appuyé par monsieur Benoît Dubé et résolu à l'unanimité de mandater madame Anne Caron et monsieur René Laverdière afin de représenter la MRC de L'Islet au tournoi de golf «Coup de Cœur» de la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet.

6.2- Invitation de la Société de gestion de la rivière Ouelle

7246-05-14 Il est proposé par monsieur Mario Leblanc, appuyé par monsieur André Caron et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Michel Castonguay afin de représenter la MRC de L'Islet au souper-bénéfice annuel de la Société de gestion de la rivière Ouelle.

7- SERVICES DE TRANSPORT EN RÉGION

7247-05-14 **CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Keolis Canada est propriétaire des services de transport interurbains Orléans Express;

- CONSIDÉRANT** la baisse d'achalandage constatée durant les dernières années pour l'utilisation des services de transport interurbains d'Orléans Express et donc la baisse des revenus pour l'entreprise Keolis Canada;
- CONSIDÉRANT QUE** le transport interurbain par autocar est non subventionné et est soumis à une réglementation économique et relève de la Commission des transports du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** Keolis Canada analyse différentes possibilités afin de rentabiliser les services de transport interurbains d'Orléans Express, soit en diminuant la fréquence des départs, la modification des différents trajets et les possibilités de convenir des ententes avec les transports collectifs que l'on retrouve dans les territoires des MRC;
- CONSIDÉRANT QUE** le parcours Rimouski-Québec-Montréal qui passe par la MRC de L'Islet avec un arrêt à Saint-Jean-Port-Joli est menacé par les propositions déposées par Keolis Canada qui emprunterait l'autoroute Jean-Lesage, sans aucun arrêt dans le territoire de la MRC de L'Islet afin de répondre aux besoins des passagers et pour la livraison de colis postaux;
- CONSIDÉRANT QU'** il existe des facilités importantes en bordure de l'autoroute Jean-Lesage à la sortie de Saint-Jean-Port-Joli afin de permettre l'arrêt des autobus Orléans Express;
- CONSIDÉRANT QUE** Keolis Canada doit déposer devant la Commission des transports du Québec ses nouvelles propositions de parcours le 12 mai prochain;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Michel Castonguay, appuyé par monsieur Alphé Saint-Pierre et résolu unanimement :
- que l'on appuie la demande de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli afin que Keolis Canada maintienne un arrêt dans la MRC de L'Islet, à Saint-Jean-Port-Joli, pour le bénéfice des passagers et la livraison des colis étant donné l'importance de ce service pour la population et les entreprises du territoire;
 - que l'on demande aux organismes Transport adapté de L'Islet-Nord et Transport adapté de L'Islet-Sud de pouvoir se concerter et d'offrir la possibilité d'un point de chute pour le dépôt de passagers en fonction de l'endroit d'arrêt des autobus Orléans Express;
 - que copie de cette résolution soit transmise à la Commission des transports du Québec.

8- EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

7248-05-14 Il est proposé par monsieur Luc Caron, appuyé par monsieur Eddy Morin et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de L'Islet entérine la résolution C.A.-1194 du comité administratif spécial tenu le 5 mai 2014 concernant l'embauche de monsieur Michel Pelletier à titre de directeur général par intérim selon les conditions stipulées dans cette résolution.

9- VENTE POUR TAXES

7249-05-14 Il est proposé par monsieur André Caron, appuyé par madame Anne Caron et résolu à l'unanimité de nommer madame Karine Simard, à titre de remplaçante du secrétaire-trésorier de la MRC de L'Islet, afin de procéder à la vente aux enchères prévue le 22 mai 2014 à 10 heures, s'il y a lieu, le tout conformément à l'article 1030 du Code municipal du Québec.

10- TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ – RÉSULTATS 2013

On présente les résultats 2013 pour le transport collectif des organismes Transport adapté de L'Islet-Nord et Transport adapté de L'Islet-Sud qui ont effectué 14 285 déplacements en 2013.

- Contribution financière MRC 2014

7250-05-14 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a adopté, lors de la session du 11 février 2013, la résolution numéro 6909-02-13 qui acceptait les demandes d'aide financière de Transport adapté de L'Islet-Nord et de Transport adapté de L'Islet-Sud afin de pouvoir continuer à offrir le transport collectif à la population dans les municipalités desservies par ces deux organismes;

CONSIDÉRANT QUE les services donnés en transport collectif par ces deux organismes à partir de places disponibles dans leurs véhicules et dans leurs parcours ont permis de répondre à 14 285 déplacements en 2013;

CONSIDÉRANT QUE les subventions octroyées à ces deux organismes provenaient de l'enveloppe budgétaire 2013 de la MRC pour un montant de 12 000 \$ en plus du revenu des usagers et ont permis d'obtenir une aide financière du ministère des Transports pour le versement maximal de 100 000 \$ pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE les deux organismes de transport adapté nous ont réitéré une demande d'aide financière pour 2014 afin de pouvoir continuer à offrir le transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE dans ses prévisions budgétaires de 2014, la MRC de L'Islet a prévu un montant total de 12 000 \$ afin de répondre aux deux demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Fournier, appuyé par madame Céline Avoine et résolu à l'unanimité :

- que la MRC de L'Islet accepte les demandes d'aide financière afin de pouvoir continuer à offrir le transport collectif, soit un montant de 6 000 \$ pour Transport adapté de L'Islet-Nord et 6 000 \$ pour Transport adapté de L'Islet-Sud;
- que pour l'année 2015, ces aides financières au montant total de 12 000 \$ soient prévues au budget de la MRC de L'Islet, représentant 6 000 \$ pour chacun des organismes;
- que l'on demande à Transport adapté de L'Islet-Nord et à Transport adapté de L'Islet-Sud de travailler à élargir les parcours de transport afin d'offrir un plus grand service.

- Demande d'aide financière pour 2014 au ministère des Transports du Québec

7251-05-14 **ATTENDU QUE**

la MRC de L'Islet a convenu en 2013 d'une entente de services avec les organismes Transport adapté de L'Islet-Nord et Transport adapté de L'Islet-Sud afin de pouvoir offrir les services de transport collectif dans les municipalités desservies par ces deux organismes;

ATTENDU QU'

en 2013, Transport adapté de L'Islet-Nord a effectué 6 192 déplacements et généré des revenus des usagers pour un montant de 26 233 \$ et que Transport adapté de L'Islet-Sud a effectué 8 092 déplacements et généré des revenus des usagers pour un montant de 16 879 \$ et que les revenus totaux des usagers pour le transport collectif sont de 43 112 \$;

ATTENDU QUE

la MRC de L'Islet a accepté de verser une aide financière prévue au budget 2014 au montant de 6 000 \$ pour Transport adapté de L'Islet-Nord et de 6 000 \$ pour Transport adapté de L'Islet-Sud pour un montant total de 12 000 \$;

ATTENDU QUE

le ministère des Transports du Québec a adopté une nouvelle politique du transport ayant pour titre «*Stratégie nationale de mobilité durable*», avec le Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif, par lequel une contribution financière est prévue pour le soutien et le développement du transport collectif en milieu rural via une aide correspondant au double du montant total de la participation financière du milieu et des revenus des usagers escomptés pouvant aller jusqu'à un maximum de 125 000 \$;

ATTENDU QU'

en fonction des résultats financiers 2013 de Transport adapté de L'Islet-Nord et Transport adapté de L'Islet-Sud, le montant total de la participation financière du milieu et des revenus des usagers escomptés pour 2014 seront respectivement de 33 000 \$ et de 21 000 \$ pour un total de 54 000 \$;

ATTENDU QUE

l'aide financière du ministère des Transports du Québec peut être haussée jusqu'à 125 000 \$ lorsque l'organisme prévoit effectuer entre 10 000 et 20 000 déplacements au cours de l'année 2014 et que la subvention est égale au double de la contribution du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame Anne Caron, appuyé par monsieur Benoît Dubé et résolu à l'unanimité :

- que l'on dépose une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec en vertu du Volet II du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif pour un montant de 108 000 \$ qui équivaut au double de la participation financière du milieu;
- que la répartition de l'aide financière du ministère des Transports du Québec en vertu du Volet II du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif soit effectuée dans la même proportion que la participation financière du milieu de chaque organisme qui donne le service de transport collectif dans le territoire de la MRC de L'Islet;
- qu'advenant que la participation financière du milieu et des revenus des usagers soient inférieurs à ceux prévus au budget par l'un ou l'autre des organismes qui donnent le service de transport collectif dans le territoire de la MRC de L'Islet, l'autre transporteur pourra bénéficier de l'aide financière du ministère des Transports du Québec non utilisée par le transporteur dont la participation financière du milieu et des revenus des usagers n'aura pas atteint ses prévisions budgétaires pour 2014.

11- DÉPÔT DU COMPTE RENDU DES COMITÉS

11.1- Table aventure 0-5 ans (Céline Avoine)

11.2- Table de concertation DP-DI-TED (Céline Avoine)

12- RAPPORT FINANCIER

Monsieur René Laverdière, porte-parole du comité des finances, présente les principaux éléments du rapport financier en date du 30 avril 2014. Il indique que le montant de l'encaisse était de 1 926 065,41 \$. Les dépenses à accepter au 12 mai 2014 sont de 474 725,46 \$.

13- COMPTES À ACCEPTER

7252-05-14

Il est proposé par monsieur Yvon Fournier, appuyé par monsieur Eddy Morin et résolu à l'unanimité que les comptes à accepter au 12 mai 2014, incluant la

rémunération du personnel, dont copie a été transmise aux membres du conseil et totalisant 474 725,46 \$, soient acceptés et autorisés pour paiement, le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des sessions de ce conseil, avec le certificat de disponibilité des crédits.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'a été posée.

15- CORRESPONDANCE

Suite au dépôt de la liste de la correspondance jointe en annexe, aucune résolution ne découle de celle-ci.

16- VARIA

16.1- Oléoduc de TransCanada Pipelines Limited

Suite à la rencontre avec les représentants TransCanada Pipelines Limited, on s'interroge sur les mesures d'urgence qui pourraient être mises de l'avant s'il y avait un bri qui occasionnerait un déversement accidentel de pétrole. Des précisions à ce sujet seront demandées lors d'une rencontre éventuelle avec les représentants de cette entreprise.

16.2- Programme d'emploi d'été Canada

Certaines municipalités ont reçu une réponse négative suite à leur demande pour des emplois d'été au gouvernement fédéral. La raison évoquée était le manque d'argent disponible.

On recommande aux municipalités concernées de faire des démarches auprès de leur député fédéral.

16.3- Réunion de travail du 14 mai 2014

On remet aux participants un projet d'ordre du jour pour la réunion de travail des maires prévue pour le 14 mai 2014 à 19 h 30.

17- LEVÉE DE LA SESSION

7253-05-14

Il est proposé par monsieur Clément Fortin, appuyé par monsieur André Caron et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20 h 20.

Jean-Pierre Dubé, préfet

Michel Pelletier, sec.-trés. par intérim